

3/02/1989

DOMICILE COLLECTIF DES 400 MAISONS

Vivre chez soi quand on est âgé, c'est un souhait légitime que les services à domicile peuvent favoriser. A LILLE, je peux dire, avec toutes les associations qui travaillent avec nous, que ces services à domicile sont nombreux, coordonnés et efficaces. Mais, l'âge qui avance, la progression du nombre de nos Lilloises et Lillois très âgés amènent à rechercher d'autres solutions. Des solutions qui évitent les établissements d'hébergements lourds tout en permettant une surveillance permanente. Des solutions qui rompent l'isolement tout en permettant de rester dans son quartier. C'est ainsi qu'est née l'idée du "domicile collectif". Je dois remercier ici Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général ainsi que l'Assemblée Départementale d'avoir accepté, à titre expérimental, de financer une telle structure. Je dois remercier également l'ADEPA (Association pour le développement des Equipements pour les personnes âgées), son Président, Monsieur DESCAMPS d'avoir pris la responsabilité de la gestion de ce domicile collectif. Je suis très attentif au déroulement de cet expérience car cela me paraît le maillon nécessaire qui complète un dispositif offert aux 18 000 personnes âgées de plus de 70 ans de Lille.

Un équipement à taille humaine, des logements indépendants, une coordination étroite des services, une présence 24 H / 24 H ; voilà les ingrédients d'une structure que je souhaite pour chaque quartier de LILLE et ce sera l'ambition des années qui viennent pour nos aînés.

Certes, les résidences que gère le Centre Communal d'Action Sociale sont très recherchées et les 500 personnes âgées qui y séjournent s'y trouvent bien mais elles s'y trouvent bien tant qu'elles peuvent y vivre sans aide extérieure ou en tout cas tant qu'elles sont autonomes. Certes les établissements comme les logements foyers ou les maisons de retraite représentent , alors, une solution possible mais ces établissements sont encore à développer car ils ne sont pas toujours adaptés à la perte d'autonomie. Enfin, le Centre de soins pour personnes âgées du CHR est un établissement hospitalier qui ne reçoit que les personnes âgées lourdement handicapées et invalides.

Bref, ce dispositif appelle des adaptations liées à l'évolution démographique. Il me paraît plus judicieux de favoriser des établissements plus souples que de multiplier les établissements un peu trop spécialisés où les personnes âgées doivent se rendre au fur et à mesure que leur état évolue. Cela engendre des transferts traumatisants qui, en définitive, accélère la dégradation de leur santé. Les règles financières doivent s'adapter à cette exigence de bien être et non l'inverse. C'est le vœu que je formule pour l'avenir.

MERCI.

FICHE TECHNIQUE

DOMICILE COLLECTIF DES 400 MAISONS

GESTIONNAIRE

Une association Loi 1901 spécialisée dans la gestion des structures d'hébergement pour personnes âgées.

Il s'agit de l'ADEPA (Association pour le Développement des Equipements pour les Personnes Agées); l'ADEPA gère également le logement foyer de la rue Saint Gabriel à LILLE.

Président: Monsieur DESCAMPS

Définition du domicile collectif: Il s'agit d'un groupe d'appartements insérés dans un quartier (LES 400 MAISONS). Ces appartements sont entièrement adaptés aux personnes en perte d'autonomie et sont dotés d'une permanence 24 H/ 24 H en liaison étroite avec les services de maintien à domicile. Ces logements sont destinés aux personnes âgées qui ne peuvent plus vivre chez elles.

A) Les locaux:

- 18 logements type I, I Bis, II adaptés à la dépendance et présentant plusieurs formules d'accueil : définitif et temporaire (pour une week end ou en période de vacances, pour un problème de santé passager ou des difficultés familiales, etc ...)

- des locaux communs, pour les résidents et leur famille, ouverts à l'extérieur, accueillant des personnes âgées à la journée (par ex : personnes âgées vivant chez ses enfants et ne pouvant plus rester seule la journée), les locaux pourraient aussi accueillir des permanences d'association du maintien à domicile ou autres.

B) Les objectifs:

Sont ceux cités plus haut : un équipement à taille humaine, un projet personnalisé s'adaptant à chacun, un logement indépendant, l'intervention des partenaires habituels, un travail de coordination et une coopération étroite avec la famille

C) Le fonctionnement:

Est basé avant tout sur l'intervention des services habituels du quartier : médecins, aides-ménagères, services de soins à domicile et infirmiers, commerçants, etc..

Il favorise et incite la participation de la famille et des amis pour sauvegarder l'insertion sociale et les solidarités naturelles.

Il assure un service complémentaire avec une présence 24 H sur 24 , soit du maître(esse) de maison, soit d'une garde de nuit.

D) Le financement

Chacun est locataire, finance lui-même les services dont il a besoin, participe aux services communs en fonction de ses ressources, un complément étant assuré par le département sous forme de subvention. Ce domicile collectif est donc ouvert à tous, quelles que soient les ressources.